

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

**<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>**

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Que risque-t-on en partant sans payer d'un restaurant ou d'une station-service ?**

Partir sans payer d'un restaurant, d'une station-service, d'un taxi ou d'un hôtel est un **délit de filouterie**. On parle aussi de grivèlerie ou de resquille .

**Qu'est-ce que le délit de filouterie ?**

**Cas concernés par le délit de filouterie**

Le délit de filouterie existe lorsqu'une personne part sans payer après avoir consommé ou utilisé les services suivants :

Restaurant ou café

Station-service

Taxi

Hôtel, si le séjour dure moins de 10 jours

**À noter**

ne pas payer le péage est une filouterie de péage passible de 135 € d'amende.

**Quelles différences entre la filouterie, le vol et l'escroquerie ?**

La filouterie se distingue du vol, car l'auteur doit s'être fait servir et non se servir lui-même. Par exemple, celui qui prend l'essence à la pompe sans payer commet un vol et non pas une filouterie.

La filouterie est proche de l'escroquerie, mais cette dernière concerne des faits plus graves. C'est de l'escroquerie et non de la filouterie si l'auteur use de manœuvres frauduleuses , c'est-à-dire s'il ment pour tromper ses victimes. Par exemple, si une personne se fait passer pour un policier pour "réquisitionner" du carburant.

**Conditions constitutives du délit de filouterie**

Pour être condamné, l'auteur du délit doit réunir toutes les conditions suivantes :

Avoir utilisé le service d'un professionnel (avoir dormi à l'hôtel, avoir bu un café, avoir pris un taxi...)

Savoir qu'il est incapable de payer ou être délibérément décidé à ne pas payer ce service

Être de mauvaise foi, c'est-à-dire n'avoir jamais eu l'intention de payer

**Quelles sont les peines encourues pour le délit de filouterie ?**

L'auteur d'un délit de filouterie risque 6 mois de prison et 7 500 € d'amende.

**La victime peut-elle demander réparation en cas de délit de filouterie ?**

L'auteur du délit de filouterie peut être condamné à indemniser la victime en payant des dommages-intérêts.

**Quel est le délai de prescription du délit de filouterie ?**

La filouterie se prescrit par 6 ans à compter de la commission des faits.

**Vol – Vandalisme – Escroquerie**

**Et aussi...**

- Vol, cambriolage
- Escroquerie
- Demande d'indemnisation en cas de dommage causé par une personne
- Aide juridictionnelle des personnes résidant en France

**Où s'informer ?**

• Pour être assisté :  
Avocat

• Pour des informations complémentaires :  
Maison de justice et du droit

• Pour être assisté :  
Avocat

- Pour des informations complémentaires :  
Maison de justice et du droit

**Textes de  
référence**

- Code pénal : article 313-5  
Définition et peine encourue pour délit de filouterie
- Code de la route : articles R419-1 à R419-2  
Peine contravention de 4ème classe pour filouterie de péage
- Code de procédure pénale : article 8  
Délai de prescription du délit de filouterie

**Plus  
d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville  
16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 12

mail



*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*